

PIÈGE À FRELON ASIATIQUE

COUVERCLE DE PIÉGEAGE CRA-W

NOTICE D'UTILISATION

Le couvercle CRA-W se visse sur un pot standard de type T082 (bocal à confiture, à cornichons ou à miel). A l'intérieur du pot, un attractif sucré doit être versé sur une éponge **afin d'éviter la noyade** des insectes non-ciblés.

⚠ Les trous du couvercle ne doivent ni être obstrués ni agrandis, afin de préserver l'efficacité de piégeage et la sélectivité du dispositif.

⚠ Le piège doit être placé à l'abri ou à l'horizontale, afin d'éviter l'infiltration d'eau de pluie, ce qui pourrait le transformer en piège à noyade.



MODE D'EMPLOI

- Placer une éponge dans le fond du pot
- Imbiber l'éponge d'attractif sucré (1/3 grenadine + 1/3 bière + 1/3 vin blanc)
- Visser le couvercle sur le pot
- Placer le piège à l'horizontale, à l'abri de la pluie
- Renouveler l'attractif tous les 10 à 15 jours
- Libérer les espèces non ciblées lorsque cela est possible (une demi-heure au congélateur permet de plonger les insectes en léthargie, facilitant ainsi leur tri)
- Eliminer les frelons par congélation 24 h à -20 °C

RECOMMANDATIONS

Utiliser ces pièges de **mars à fin mai** pour capturer les fondatrices, les retirer début juin. Les replacer de **mi-juillet à novembre uniquement sur les ruchers et uniquement en cas de prédation**.

Placer les pièges idéalement au soleil (l'entrée sera orientée vers le soleil), proche d'un point d'eau, de fleurs, de tas de bois ou de ruchers.

Vérifier régulièrement le piège, libérer les insectes non désirés, ne pas transformer le piège en piège à noyade, faire un relevé des captures.

Des questions ? Contactez le référent frelon de la commune de Nassogne :

Paolo Paque ; 084/22.07.53 ; paolo.paque@nassogne.be ; Place communale 2, 6950 Nassogne – Bureau « urbanisme »

Relevé des captures

Nom et Prénom du piégeur :

Adresse – coordonnées GPS du piégeage :

Date de mise en service du piège	Date de relevé du piège	Nombre de frelons asiatiques capturés	Nombre d'autres insectes capturés

⚠ Merci de faire parvenir ce document au référent frelon de la commune de Nassogne au mois de juin ⚠

Coordonnées du référent frelon : Paolo Paque ; paolo.paque@nassogne.be ; 084/22.07.53 ;
Place communale 2, 6950 Nassogne – Bureau « Urbanisme »